
BTSA DARC

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

DEVELOPPEMENT AGRICULTURE DES REGIONS CHAUDES

OBJECTIFS/DEBOUCHES

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole DARC ", diplôme de niveau III, préparé uniquement en DOM-TOM et en Nouvelle Calédonie forme de futurs techniciens dans le domaine de l'agriculture et de l'espace rural.

Ces futurs techniciens supérieurs seront amenés à travailler en outre-mer mais aussi en métropole ou à l'étranger.

Les emplois visés sont variés mais ont en commun un lien plus ou moins direct avec l'agriculture et une connaissance approfondie du contexte biophysique, sociologique, politique..., dans lequel le technicien intervient.

La formation se base essentiellement sur ces deux aspects : elle est donc relativement généraliste, mais également pratique et en prise directe sur la réalité. Elle concerne :

- les techniques d'animation, de communication et de documentation
- l'environnement social et économique de l'exploitation agricole ;
- l'agronomie tropicale (productions animales, végétales, conduite et évolution des systèmes de production).

Le titulaire du BTSA DARC peut exercer son activité en tant que salarié ou en créant lui-même sa propre activité et/ou entreprise dans les secteurs suivants :

- entreprises prestataires de services dans le domaine technique, comptable, juridique, de la formation, de l'animation (chambre d'agriculture, structure de développement, centre de formation...)
- exploitations ou entreprises agricoles (en tant que chef d'exploitation, associé ou salarié)
- collectivités territoriales et services administratifs
- organismes de recherche et de développement

ADMISSION

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV tels que : Baccalauréat Technologique STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant), d'un baccalauréat professionnel agricole Conduite et gestion de l'exploitation agricole (CGEA), d'un Brevet Technique agricole, d'un baccalauréat scientifique ou tout autre baccalauréat sur dérogation.
- Satisfaire à la sélection de dossiers et à l'entretien d'admission.

La demande d'admission doit être faite en utilisant les imprimés diffusés par le

Ministère de l'Agriculture à retirer soit auprès du Lycée Agricole soit auprès du Service Formation de la Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement à Nouméa.

- Une commission de recrutement examine l'ensemble des dossiers.

ETUDES ET DELIVRANCE DU DIPLOME : La durée des études est de 2 années.

- La formation est organisée en Modules auxquels s'ajoutent l'Education Physique et Sportive, les stages en entreprises et éventuellement les voyages d'études.
- Outre les cours théoriques, l'enseignement est fondé sur la mise en œuvre d'activités pluridisciplinaires : elles constituent un temps complémentaire d'enseignement nécessaire à l'atteinte des objectifs terminaux de la formation et donnent lieu à l'élaboration de dossiers techniques, à des études de cas, à des visites, à des enquêtes, à des observations, à des travaux pratiques ou dirigés.
- Une mise à niveau est prévue en début de première année permettant ainsi de gommer les difficultés de départ liées aux origines scolaires.
- Au cours du cycles, les étudiants doivent effectuer des stages, qui peuvent se dérouler à l'étranger, sur une exploitation agricole, en entreprise ou dans un organisme para-agricole.
- Le stage individuel d'une durée minimum de 4 semaines en exploitation plus 4 semaines en organisme fait l'objet d'un rapport qui constitue une des épreuves terminales de l'examen.
- Le diplôme s'obtient pour moitié en Contrôle Continu (assuré par les professeurs) et pour moitié en épreuves finales (évaluées par des professionnels et des enseignants extérieurs à l'établissement).

POURSUITE D'ETUDES

Après le BTSA, il est possible :

- de préparer un certificat de spécialisation (CS) technicien conseil en comptabilité et gestion agricole / TC en systèmes informatisés appliqués à l'agriculture...
 - de préparer un second BTSA en un an, pour acquérir une compétence complémentaire : dans ce cas, les demandes de candidatures sont à retirer auprès de l'établissement choisi,
 - d'entrer sur concours dans une école nationale d'ingénieur des travaux (ENIT), dans une école supérieure agronomique (ENSA) ou une école nationale vétérinaire (ENV).
- Pour cela il est conseillé
- de faire une classe préparatoire post BTSA pour entrer dans une école d'ingénieurs (CPGE ATS biologie), les demandes de candidatures sont examinées par une commission nationale.
 - de faire une classe de prélicence avant de poursuivre des études universitaires, en licence professionnelle (agronomie, spécialité agriculture biologique / protection de l'environnement...).

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

L'enseignement est organisé par modules pluridisciplinaires, structuré en quatre domaines :

- D1 : traitement des données et informatique,
- D2 : technique d'expression, de communication, d'animation et de documentation,
- D3 : environnement économique,
- D4 : enseignements scientifiques et techniques.

Certains enseignements de ces domaines sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à une option et apportent l'enseignement professionnel spécialisé.

- Enseignements communs à tous les BTSA 610 h
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation (D2) 180 h
- Mathématiques appliquées, statistiques (D1) 70 h
- Informatique (D1) 50 h
- Langue vivante (D2) 120 h
- Economie générale et développement local (D3) 90 h
- Education Physique et Sportive 100 h

LIEU DE FORMATION en NC : Lycée agricole et général de N-C à Pouembout